

ARRÊTÉ DU 13/06/2016 PORTANT RÉPARTITION DES HÉBERGEMENTS SOUMIS À LA TAXE DE SÉJOUR

Le président de la Communauté de communes du Pays de Montmédy,

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 59-2017 du 18 décembre 2017 instituant la taxe de séjour

Arrête :

Les établissements ci-après sont soumis à une taxe de séjour dont le tarif est fixé par personne et par nuitée :

Catégories d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <ul style="list-style-type: none">- Gîte La Renaissance, 19 grande rue à Breux- Gîte du lavoir, 15 bis Grande rue à Verneuil-Petit	0,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <ul style="list-style-type: none">- Gîte La Fraiseriaie, 12 grande rue à Flassigny- Gîte Bleu de l'Isle, 2 rue de l'Isle à Montmédy- Gîte aux deux fontaines, place de l'hôtel de ville à Montmédy- Gîte La noix dorée, 5-7 grand place à Marville- Gîte Grand gîte, 4 rue du moulin à Louppy-sur-Loison	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <ul style="list-style-type: none">- Gîte Le petit ange, 5 rue du moulin à Louppy-sur-Loison- Hôtel-restaurant Le Bel air, 7 route nationale à Marville- Hôtel-restaurant L'Auberge, 1 Grand'Place à Marville- Hôtel-restaurant Le Relais renaissance, 14 rue des prêtres à Marville	0,60 €

DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT
DE VERDUN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTMÉDY
20 AVENUE DE LA GARE
55600 MONTMÉDY

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <ul style="list-style-type: none">- Chambre d'hôtes Le Moulin, Le Moulin 18 à Ecouviez- Chambre d'hôtes Les Grandchamps de Jade, 6 rue de la fontaine à Montmédy (Fresnois)- Chambre d'hôtes Chez Yolou, 11 rue de la Vaux à Quincy-Landécourt	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement <ul style="list-style-type: none">- Hôtel-restaurant Les Épices Curiens, 3b place de la gare à Ecouviez	0,50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement <ul style="list-style-type: none">- Centre de partage, 1 rue du moulin à Avioth- Gîte de randonnée Le Pigeonnier, rue Vauban à Montmédy	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance <ul style="list-style-type: none">- Camping de La citadelle, 11 rue Vauban à Montmédy	0,20 €

Article 5

Le président de la Communauté de communes du Pays de Montmédy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmédy, le 18 décembre 2017.

